



Open Sprint SAMAK

23^{ième} édition

15 – 16 novembre 2025

Bulletin Technique

Sanction 58905

Les membres du comité organisateur du club de natation SAMAK sont heureux de vous accueillir, vous remercient de votre participation et vous souhaitent une excellente compétition.

Lieu de la compétition

Complexe Aquatique de Brossard
3075 boulevard de Rome Brossard Québec J4Y 1R2

Installations

- Bassin principal (partie profonde) : 25 m, 10 couloirs
- Système électronique Colorado
- Bassin de dénagement (partie peu profonde) : 25 m, 10 couloirs (**aucun plongeon**)

Comité organisateur

Direction de rencontre : Jennifer Coronel
Responsable des inscriptions : Jennifer Coronel
Responsable des officiels : Marjolaine Roy-Beaudry

competition@natation-samak.org
competition@natation-samak.org
officiels@natation-samak.org

Horaire et échauffement

ATTENTION CHANGEMENT À L'HORAIRE

Accès aux vestiaires 5 et 6 : 13h

Accès au bassin : 13h20

Première épreuve : **14h15**

Aucune assignation de couloir

COULOIR	SAMEDI	DIMANCHE
ÉCHAUFFEMENT - partie profonde couloirs 0 à 9	13h30 - 14h05	13h30 - 14h05
ÉCHAUFFEMENT - partie peu profond	13h30 - 14h05	13h30 - 14h05
Plongeon - partie profonde seulement couloir 0 et 9	13h50 - 14h05	13h50 - 14h05
DÉNAGEMENT - partie peu profonde	14h15 -	14h15 -

RÈGLES IMPORTANTES

- **Limite de nageurs par couloir** : Un maximum de 20 nageurs est autorisé par couloir pendant l'échauffement.
- **Couloirs 0 et 9** : Réservés pour les plongeurs de 13h50 – 14h05.
- **Disqualification** : Un nageur effectuant un plongeon ou un saut dangereux pendant l'échauffement sera disqualifié de sa première épreuve de la session ou de la prochaine session.
- **Procédure de sécurité pour l'échauffement** : Les « procédures de sécurité pour l'échauffement en compétition » de Natation Canada s'appliquent (annexe).

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INCONDUITES

Le starter doit signaler au juge-arbitre toute inconduite commise par un nageur au départ d'une course, conformément à la partie II 2.3.2 du règlement de Natation Canada. L'« inconduite » inclut, sans s'y limiter (C.2.3.2.1) :

- Les actes délibérés ou négligents tels que cracher, cracher de l'eau ou se moucher dans la piscine ou sur le bord de la piscine immédiatement avant le départ peuvent être considérés comme une inconduite.
- Donner des coups de pied ou frapper délibérément la plate-forme de départ, y compris la plaque arrière, avant le départ.
- Entrée dangereuse ou incontrôlée dans la piscine immédiatement avant le départ d'une course. Tous les nageurs doivent entrer dans la piscine de manière contrôlée, les pieds en premier.

Le juge-arbitre peut disqualifier un nageur pour une telle inconduite.

Déroulement de la compétition

- Toutes les épreuves se nageront sénior, seeding simple du plus lent au plus rapide.
- Des pauses de 10 minutes seront prévues après les épreuves 6, 12, 106 et 112.
- Les sessions étant courtes, ces pauses permettront aux nageurs de récupérer entre leurs épreuves.

Programme

Des programmes pour les entraîneurs seront disponibles à la table du bureau de l'administration située au bord du bassin.

Rencontre des entraîneurs

Une rencontre des entraîneurs avec le juge-arbitre et le directeur de rencontre se tiendra au bord du bassin :

- **15 novembre** : 14h05
- **16 novembre** : 14h05

Inscriptions tardives

Aucune inscription tardive ne sera acceptée.

Forfaits

Les forfaits doivent être remis au commis de course au moins 30 minutes avant l'heure du début de la compétition.

Reprise d'épreuve

Aucune reprise d'épreuve ne sera autorisée. Un nageur qui ne se présente pas au départ d'une épreuve sera exclu uniquement de cette épreuve et ne pourra pas la reprendre, sauf en cas d'erreur d'un officiel.

Bourses

Les bourses pour chaque épreuve ainsi que les meilleures performances seront remises à la fin de la compétition aux entraîneurs.

Spectateurs

Des gradins sont disponibles pour les spectateurs.

Officiels

Nous demandons à tous de veiller à ce que l'aire de travail des officiels ne soit pas obstruée. Pour toute question ou litige, veuillez vous adresser au juge-arbitre en fonction.

Résultats

Les résultats en temps réels seront disponibles sur notre site internet : [Open Sprint SAMAK 2025](#) ainsi que sur l'application SplashMe. Les résultats complets seront envoyés sur le site de SNC dans les jours suivant la compétition.

Premiers soins

En cas de besoin, veuillez-vous adresser aux sauveteurs présents.

Objets perdus

Vous adressez au bureau du responsable de la piscine.

Nous vous remercions de votre collaboration afin de maintenir la propreté de la plage et des vestiaires.



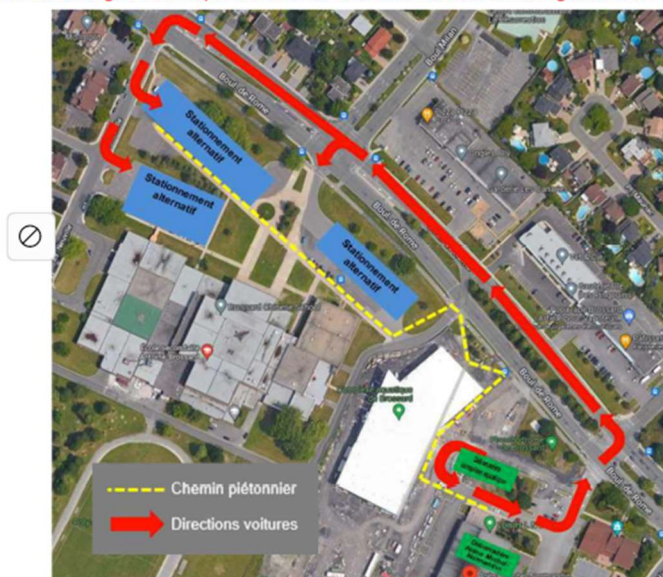
STATIONNEMENT ALTERNATIF SUGGÉRÉ À L'ÉCOLE SECONDAIRE ANTOINE-BROSSARD



Nous comptons sur votre collaboration!

Invitation Open Sprint – 15 et 16 novembre 2025 Complexe Aquatique

Disponible en semaine après 17 h et les samedis et dimanches de 7 h à 23 h.
Stationnement également disponible dans les rues avoisinantes selon la réglementation en vigueur.



Ville de Brossard, fière partenaire d'événements sportifs d'envergure.
Merci de faire équipe avec nous, et bonne compétition à tous!





PROCÉDURES DE SÉCURITÉ POUR L'ÉCHAUFFEMENT EN COMPÉTITION

Pour toute compétition canadienne de natation sanctionnée, la direction de la compétition doit s'assurer que les présentes procédures de sécurité sont appliquées. Les entraîneurs, nageurs et officiels sont responsables de respecter ces procédures pendant toutes les périodes d'échauffement prévues. On demande aux entraîneurs d'encourager les nageurs à coopérer avec les contrôleurs à la sécurité.

Pour toutes les compétitions sanctionnées par Natation Canada, la direction de la compétition doit s'assurer que les procédures de sécurité suivantes sont appliquées pendant l'échauffement. Les entraîneurs, les nageurs et les officiels sont responsables du respect de ces directives pendant toutes les périodes d'échauffement prévues. On encourage les entraîneurs à aider les contrôleurs à la sécurité à promouvoir un environnement sécuritaire.

ÉCHAUFFEMENT GÉNÉRAL :

- Les nageurs doivent entrer dans l'eau de manière prudente **LES PIEDS EN PREMIER**, en entrant du côté des départs ou des virages seulement, d'une position debout ou assise.
- Les nageurs doivent toujours être conscients de leur environnement et garder les murs d'extrémité dégagés.
- Courir au bord de la piscine ou entrer dans le bassin en courant est interdit.
- La direction de la compétition peut désigner des couloirs de vitesse ou de rythme pendant la période d'échauffement. Une telle utilisation du couloir doit être communiquée avant la compétition par un avis ou une annonce et être affichée au bord de la piscine.
- La direction de la compétition peut, à sa discrétion, diviser la période d'échauffement comme elle le juge approprié pour offrir un environnement d'échauffement sécuritaire (nombre de nageurs par couloir, échauffement par club, par genre et par âge). Toute décision de la direction de tenir des périodes d'échauffement séparées doit être communiquée d'une quelconque façon avant le début de l'échauffement au moyen, par exemple, d'un avis, d'un courriel, d'une annonce lors de la réunion technique ou d'une annonce générale avant la compétition.
- Il est permis de plonger dans les couloirs de vitesse désignés seulement. Seule la natation à sens unique est permise dans les couloirs de vitesse.
- Lorsqu'ils quittent les couloirs de vitesse, les nageurs doivent être prudents et conscients de leur environnement. S'ils traversent d'autres couloirs, ils doivent s'assurer de ne pas gêner les nageurs effectuant leur travail de vitesse, de rythme ou les couloirs réservés à la paranatation.
- Les entraîneurs doivent décider si leurs nageurs sont prêts à effectuer leur travail de rythme en toute sécurité dans les couloirs réservés à cet effet et doivent les superviser directement.
- Aux piscines ayant les appuis de départ au dos, la direction de la compétition peut, à sa discrétion, désigner un couloir pour les départs de dos (la direction n'est pas obligée de



désigner un tel couloir s'il n'y a pas assez de couloirs pour le nombre de nageurs à la compétition).

- Des avis ou des barrières doivent être placés sur les plots de départ pour indiquer que les plongeurs sont interdits pendant l'échauffement.
- L'entraînement précompétition sera supervisé par les entraîneurs et des sauveteurs seront présents en nombre suffisant sur le bord du bassin. Il n'y aura pas de contrôleur à la sécurité pendant l'entraînement précompétition.
- Les contrôleurs à la sécurité seront en poste au bassin de compétition pendant les échauffements seulement

AVIS À PROPOS DES PARANAGEURS :

- Les entraîneurs sont tenus d'aviser les contrôleurs à la sécurité si des paranageurs participent à l'échauffement. Au besoin, la direction de la compétition peut désigner un couloir pour les paranageurs pour l'échauffement.
- Lorsqu'un couloir de paranatation est désigné, seuls les nageurs classifiés peuvent l'utiliser. Toute infraction peut entraîner des mesures disciplinaires.

ÉQUIPEMENT :

- Seuls les planches, les flotteurs de résistance, les élastiques aux chevilles et les tubas peuvent être utilisés dans le bassin d'échauffement principal pendant l'échauffement.
- La direction de la compétition peut, à sa discrétion, autoriser l'utilisation des palettes et des palmes dans le bassin d'échauffement secondaire seulement (le cas échéant). Leur utilisation est recommandée seulement lors des compétitions de niveau national ou de niveau sénior.
- À la discrétion de la direction de la compétition et selon l'espace disponible, le directeur de la compétition peut permettre l'utilisation des tubes élastiques ou d'une corde d'assistance dans les couloirs désignés et à un moment précis de l'échauffement. Il est recommandé d'autoriser ce type d'échauffement seulement dans le bassin d'échauffement secondaire. Les entraîneurs sont responsables de la fiabilité et de l'utilisation de l'équipement. Leur utilisation est recommandée seulement lors des compétitions de niveau national ou de niveau sénior.

INFRACTIONS :

- Un nageur pris à plonger ou à entrer dans l'eau de façon dangereuse par un contrôleur à la sécurité pourrait être retiré sans avertissement de sa première épreuve individuelle à la suite de l'échauffement au cours duquel l'infraction s'est produite. Le nom et le club du nageur doivent être enregistrés auprès de la direction la compétition.
- En cas de récidive au cours de la même compétition, le nageur sera exclu du reste de la compétition par le coordonnateur de la compétition/juge-arbitre de la rencontre.

Il est entendu qu'un certain niveau d'interprétation et de bon sens doit être employé à l'application de ces directives. Plonger dans une piscine vide au début de l'échauffement n'est pas la même chose que plonger dans un couloir bondé de nageurs. Le jugement et le contexte



doivent être pris en considération. La présente section porte sur les infractions commises à l'égard des plongeurs et non de l'utilisation d'équipement.

CONTRÔLEUR À LA SÉCURITÉ :

Un contrôleur à la sécurité a reçu une formation et la personne en poste est désignée par la direction de la compétition. Il faut faire preuve de jugement, de tact et d'assurance. C'est pourquoi le contrôleur à la sécurité devrait idéalement être un officiel plus expérimenté, dans la mesure du possible.

Les contrôleurs à la sécurité doivent :

- Être visibles grâce à leur gilet de sécurité.
- Être informés de manière exhaustive sur les procédures d'échauffement.
- Se trouver à chaque extrémité du bassin de compétition. Surveiller activement toutes les périodes d'échauffement prévues pendant les jours de compétition.
- S'assurer que les participants respectent les procédures de sécurité d'échauffement et signaler toute infraction au juge-arbitre

Il est recommandé de prévoir au moins deux contrôleurs à la sécurité pour chacun des bassins d'échauffement de 25 m utilisés lors de compétitions en petit bassin et au moins quatre contrôleurs à la sécurité pour les bassins d'échauffement de 50 m utilisés lors de compétitions en grand bassin.

Selon le niveau de la compétition, les contrôleurs à la sécurité doivent travailler avec les entraîneurs et les nageurs pour s'assurer que l'environnement d'échauffement est sécuritaire. Pour ce faire, ils peuvent notamment expliquer les procédures à un jeune nageur ou exprimer une préoccupation à un entraîneur.

La déclaration suivante doit apparaître dans toutes les trousse d'information des compétitions sanctionnées de Natation Canada et sur les avis affichés :

« LES PROCÉDURES DE SÉCURITÉ POUR L'ÉCHAUFFEMENT EN COMPÉTITION DE NATATION CANADA SERONT EN VIGUEUR DURANT LA COMPÉTITION. »